

Étudier la migration : entre distance réelle et frontières administratives. L'exemple de la migration pour études des collégiens québécois

Éric RICHARD, Campus Notre-Dame-de-Foy, Département des Sciences humaines

1. Introduction

Les migrations humaines et l'augmentation de la mobilité des individus représentent l'une des caractéristiques importantes des sociétés contemporaines, tant sur le plan international que régional (Simon, 1995; Guilbert, 2005) et se situent souvent au cœur des transformations des sociétés. Il s'agit d'un champ de recherche qui suscite l'intérêt des chercheurs en sciences sociales depuis de nombreuses décennies. Au Québec, pour certains auteurs (Gaudreault, Perron et Veillette, 2002 : 140), la migration des jeunes, notamment la migration interne¹, serait d'ailleurs « l'un des phénomènes les plus remarquables des 25 dernières années ». Bien que les disciplines des sciences sociales abordent la migration selon différentes perspectives, elles partagent une compréhension commune : la migration est une manifestation de comportements individuels ou collectifs qui influence la vie de ceux qui en font l'expérience et qui est définie par une dimension temporelle (une durée) et une dimension spatiale (une distance). Cet article se concentre sur la dimension spatiale dans la définition de la migration interne sous l'angle de la mobilité de jeunes Québécois appelés « migrants pour études collégiales ». Dans la foulée du travail de Nedomysl et Fransson (2014), cet article propose de comparer deux méthodes pour étudier la migration des individus : les distances réelles parcourues ou les frontières administratives traversées. À partir d'une base de données concernant tous les cégépiens nouvellement inscrits au collégial des cohortes de 2005 à 2012 ($N = 359\,276$), l'article permet d'examiner les différences concernant les volumes de migration, les caractéristiques des migrants et les résultats scolaires et la diplomation selon le critère adopté pour définir la migration.

¹ Par migration interne il faut entendre « le changement de résidence d'individus qui se déplacent d'un lieu à un autre de la même région ou d'un même pays » (Côté et Potvin, 2004 : 34). Soulignons ici que la mobilité n'est pas automatiquement une migration. La migration implique une certaine durée, un changement ou une installation à « long terme »; alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour la mobilité qui peut être de courte durée (Jobin-Lawler et Boutet-Lanouette, 2012 : 18).

2. Qu'est-ce que le cégep?

D'abord, il importe de préciser ce qu'est un **C**ollège d'**E**nseignement **G**énéral **E**t **P**rofessionnel (cégep²). Au Québec, deux ordres d'enseignement ont la mission de dispenser de la formation supérieure, soit le cégep et l'université. Créés en 1967, les cégeps constituent le premier palier de l'enseignement supérieur québécois. Ils accueillent les étudiants qui ont terminé les cinq années du cours secondaire, consécutives aux six années de l'école primaire. Si le parcours scolaire s'est réalisé en continuité, un Québécois accède généralement au cégep à l'âge de 17 ans. À titre de comparaison, la première année de cégep, douzième année de scolarisation au Québec, correspond à la classe de terminale du système français (Maheux, 2006). Le cégep a comme principale caractéristique de faire cohabiter l'enseignement préuniversitaire, qui, comme son nom l'indique, prépare à l'université, et l'enseignement technique, qui destine principalement au marché du travail.

En 2014, le réseau collégial québécois compte 85 établissements (cégeps, collèges privés, conservatoires et instituts)³ implantés dans toutes les régions du Québec. Certains cégeps comptent des campus satellites qui permettent aux étudiants d'avoir accès à des programmes de formation à proximité de leur lieu de résidence⁴. Malgré tout, force est de constater que l'offre de programmes n'est pas développée également dans toutes les régions de la province. Les limites géographiques du réseau collégial sur un vaste territoire comme le Québec obligent certains jeunes à s'éloigner de plusieurs centaines de kilomètres de leur milieu d'origine pour poursuivre leurs études (Simard, 2011). Selon leurs aspirations professionnelles, plusieurs jeunes doivent migrer pour poursuivre leurs études.

3. Les « défis » d'étudier la migration pour études collégiales

Même si le réseau collégial québécois a près de 50 ans d'existence, le thème de la migration pour études a suscité l'intérêt des chercheurs que tout récemment. Ces travaux ont été amorcés

² L'acronyme cégep est aussi considéré comme un nom commun. Il a également produit les noms « cégépien » et « cégépienne ».

³ Ce nombre n'inclut pas la trentaine d'établissements privés non subventionnés. Selon les données du ministère de l'Éducation du Québec, les cégeps (qui font l'objet des analyses présentées dans ce texte) regroupent 91,6% de l'ensemble des cégépiens (MESRST, 2014).

⁴ À titre d'exemple, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (région administrative 08) compte trois campus dans la même région. Ces campus se trouvent en Abitibi dans les trois principales villes de la région : Rouyn-Noranda, Amos et Val-d'Or. Les distances entre ces villes varient entre 70 et 105 kilomètres.

en 2008⁵ avec pour objectifs de documenter l'ampleur du phénomène, de mesurer l'influence de la migration sur la réussite et la diplomation des cégépiens, de comprendre le phénomène selon le point de vue des migrants et d'identifier des mesures de soutien pour aider les migrants qui vivent des difficultés liées à la migration pour études. Le premier « défi » rencontré dans ces travaux fut de définir le concept de « migration pour études intraprovinciale » de manière opérationnelle et cohérente au regard de la problématique. Le deuxième défi fut de constituer et de traiter une nouvelle base de données pour étudier le phénomène de la migration pour études des collégiens québécois. Contrairement aux bases de données nationales (*National Center for Education Statistics, Commission of Higher Education* ou le *U.S. Department of Education*) auxquelles les chercheurs américains ont accès pour étudier la mobilité étudiante aux États-Unis, le ministère de l'Éducation québécois collige peu de renseignements permettant de suivre le parcours des étudiants selon les établissements d'enseignement secondaire et collégial fréquentés d'une année à l'autre.

3.1 Premier « défi » : opérationnaliser la notion de migration pour études

Migration vient du latin *migratio*, le « passage d'un lieu à un autre » et de *migrare* « s'en aller ». Migrer signifie donc « se déplacer ». Le déplacement migratoire est généralement défini par une dimension temporelle (une durée) et une dimension spatiale (une distance); ces dimensions étant intimement liées. Il est généralement admis que ces dernières sont problématiques et pourraient fausser la compréhension et la quantification de la migration. Pour Niedomysl et Fransson (2014 : 358) :

Migration scholars also share an understanding that each dimension is problematic and potentially constitutes serious obstacles for achieving a better understanding of migration. The problems are not merely related to determining “how long” or “how far”; in fact, they are more fundamental than that. Data constraints have effectively prevented a thorough investigation of these two dimensions. [...] The key issue here is distance, which is arguably critical for understanding the volumes, causes, and effects of migration for individual migrants and societies. [...] The problem is, however, that data on migration distances are not available from standard censuses. Individuals are conventionally defined as migrants when moving across some administrative border, regardless of the distance of the move.

⁵ Quelques publications rendent compte de différents résultats : Richard et Mareschal, 2010, 2013 et 2014 et Richard, 2014a et 2014b.

Pour leur Part, White et Mueser (1988) soutiennent que la définition des frontières de la migration est fondamentale en ce qu'elle établit une distinction entre différents types de processus sociaux et sur les caractéristiques de la population.

3.1.1 Les frontières administratives

Au Québec, les recherches sur la migration des jeunes (Gauthier et Bujold, 1995; Gauthier, 1997; Gauthier et coll. 2006) et d'autres travaux (Girard, Thibault et André, 2002) ne font pas exception et ont utilisé le concept de « migration interrégionale » qui renvoie à la perspective de la migration interne (à l'intérieur du Québec) entre les 17 régions administratives (RA) de la province. La figure 1 illustre ces 17 régions.

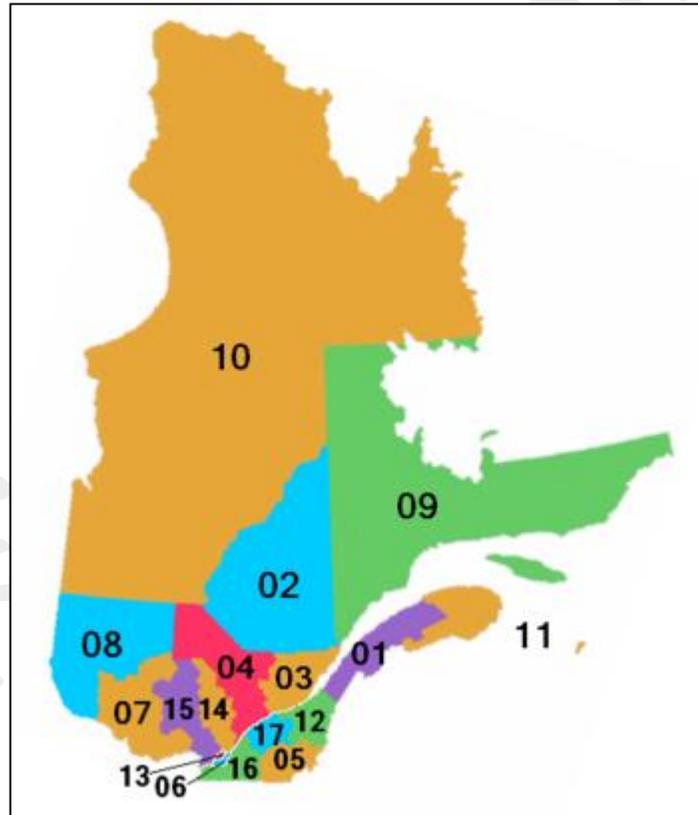


Figure 1 - Les régions administratives du Québec
Source : https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_regions_of_Quebec

Par exemple, dans l'étude de Girard, Thibault et André, les mouvements migratoires sont déterminés par la comparaison du code postal d'un individu d'une année à l'autre. Si le code postal de l'année 1 diffère de celui de l'année 2 et si ces codes postaux se retrouvent dans deux RA différentes, il y a migration. Même si ce critère peut être utile et pertinent pour certaines

études, il ne permet pas de cerner toutes les formes possibles de migration. Gauthier souligne d'ailleurs la difficulté de travailler avec les RA pour délimiter la migration des individus : « Ce caractère spécifique de la migration n'empêche pas qu'elle puisse se passer à l'intérieur des limites d'une région administrative, certaines étant suffisamment étendues pour que l'éloignement du lieu d'origine puisse être significatif » (2003 : 20). En effet, certains territoires sont très vastes : le Saguenay-Lac-Saint-Jean (RA 03) (104 035 km²), la Côte-Nord (RA 09) (300 281 km²) ou le Nord-du-Québec (RA 10) (718 229 km²) et sont éloignées des zones densément peuplées le long du fleuve Saint-Laurent. À titre de comparaison, les régions de Montréal (RA 06) et de Laval (RA 13) ont des superficies respectives de 504 km² et 245 km². Par exemple, si l'on tient compte des frontières administratives pour déterminer le statut de migrant, une personne quittant Baie-Sainte-Catherine (RA 03) pour s'installer dans la ville de Québec (RA 03), c'est-à-dire à plus de 220 kilomètres de distance, ne sera pas considérée comme migrante. Selon le critère des RA, l'inverse est tout aussi vrai. Par exemple, un étudiant habitant le Vieux-Longueuil (RA 16), qui étudie au cégep du Vieux Montréal, parcourt 7 kilomètres pour se rendre au collège. Selon le critère des frontières administratives, il est considéré comme migrant. Également, un étudiant peut franchir plusieurs RA sans nécessairement parcourir de très longues distances. Par exemple, une personne habitant à Boucherville (RA 16) qui étudie au cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (RA 14) doit franchir les régions de Montréal (RA 6) et de Laval (RA 13) pour à peine parcourir 40 kilomètres. Ainsi, comme le soutiennent Nedomysl et Fransson (2014 : 367), l'utilisation du critère des frontières administratives pour étudier la migration peut s'avérer problématique. Certains déplacements sur de courtes distances peuvent être considérés comme des migrations; alors que d'autres sur de très longues distances ne le sont pas.

3.1.2 Les distances réelles parcourues

Dans les travaux sur la migration pour études collégiales, celle-ci est définie comme la sortie du lieu d'origine d'un jeune âgé de moins de 24 ans, ayant terminé ses études secondaires au Québec, qui se déplace pour entreprendre ou poursuivre des études collégiales dans un établissement situé à plus de 80 kilomètres (Frenette, 2002) de son lieu d'origine. La migration de l'étudiant implique une séparation du noyau familial et du réseau social vers un nouveau milieu qui nécessite l'adaptation à un « nouvel environnement » (Beshiri, 2005) et la rupture avec une routine, une organisation quotidienne. Pour être un migrant pour études, il ne faut pas

habiter chez ses parents à temps plein durant l'année scolaire et avoir quitté sa région pour effectuer des études. La migration est alors associée à l'idée d'un déplacement « lointain », d'une installation « durable » et à un lieu de destination impliquant un « changement de résidence » (Hardouin, Moro et Leray, 2013 : 24). Ces éléments font écho à la distance de 80 kilomètres : « [à] Statistique Canada, un voyage de 80 km ou plus sert à désigner tout endroit à l'extérieur de son environnement habituel » (Beshiri, 2005 : 4).

La limite de 80 kilomètres a été établie dans la foulée des travaux d'Andres et Looker (2001) ainsi que de ceux de Frenette (2002, 2003) sur l'accessibilité aux études supérieures selon la distance à parcourir pour les étudiants. Pour Frenette (2002 : 6) « il serait fort difficile, voire impossible, pour la grande majorité des élèves *d'être en mesure* de faire la navette quotidiennement. Ce seuil est établi à 80 km en ligne droite, ce qui correspond à une distance réelle à parcourir ».

Les travaux de Frenette ont également permis d'établir les balises pour une catégorie de déplacement désignée par l'appellation « navetteur » ou « déménageurs potentiels » (Richard et Mareschal, 2010 : 33), c'est-à-dire les étudiants qui proviennent d'une région située entre 40 et 80 kilomètres. Il s'agit de longs déplacements qui s'effectuent dans un rayon trop court pour être associés à une réelle migration. Enfin, les étudiants non migrants sont ceux qui résident à l'intérieur d'un rayon de 40 kilomètres de l'établissement d'enseignement collégial, c'est-à-dire une « distance raisonnable pour faire la navette [quotidiennement] » (Frenette, 2002 : 6).

Les balises déterminées pour identifier les migrants pour études et les étudiants non migrants, il fallait maintenant opérationnaliser une procédure pour les identifier et constituer une base de données provinciale.

3.2 Deuxième « défi » : constituer et traiter une nouvelle base de données

Près du Québec, la recherche américaine s'est principalement attardée depuis plusieurs décennies à la migration pour études « entre États » (*Interstate migration*) ou plus rarement (Alm et Winters, 2009) à la migration pour études à l'intérieur des frontières géographiques d'un État (*Intrastate migration*). Les enquêtes américaines s'appuient la plupart du temps sur l'analyse de données secondaires provenant du *National Center for Education Statistics*, du

Commission of Higher Education ou du *U.S. Department of Education* (voir McCloud (2009) pour une recension des travaux) qui permettent de suivre le parcours des étudiants par le biais des établissements d'enseignement fréquentés d'une année à l'autre.

Pour nos travaux, une base de données qui fournit l'adresse postale de l'étudiant à la fin de ses études secondaires et celle du cégep où l'étudiant s'inscrit pour ses études collégiales aurait permis d'établir avec précision la distance du déplacement de chaque étudiant. Toutefois, au Québec, au moment de réaliser les travaux sur la migration pour études collégiales, ce type de base de données, permettant de suivre le parcours d'un étudiant d'un ordre d'enseignement à un autre, n'est pas disponible au ministère de l'Éducation. Nous avons dû nous tourner vers le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) qui collige des données via le système dépistage des étudiants faibles aux fins d'intervention (DÉFI) à partir duquel on peut obtenir divers renseignements et statistiques concernant le cheminement scolaire des étudiants de toute la province. Ce système fournit notamment le code d'établissement fréquenté par l'étudiant lors de sa dernière année d'études secondaires et le code d'établissement du cégep d'inscription aux études collégiales. Ces codes sont associés à des endroits physiques avec des adresses postales. Ce sont donc ces deux adresses qui sont mises en relation afin d'établir le statut migratoire de chaque étudiant. La base de données constituée compte 1 127 codes d'établissements d'études secondaires et de 86 codes d'établissements d'études collégiales (cégeps et campus satellites) pour huit cohortes d'étudiants de 2005 à 2012 ($N = 359\ 276$). Il a donc fallu déterminer la distance qui sépare chacun des établissements. Il s'agit d'un travail laborieux et titanesque qui devait être réalisé afin de déterminer les distances réelles parcourues par les étudiants et leur statut migratoire : migrant, navetteur ou non migrant.

4. Les différences selon le critère adopté pour définir la migration

Dans la foulée du travail de Niedomysl et Fransson (2014), cet article propose d'examiner les différences concernant les volumes de migration, les caractéristiques des migrants et les résultats sur la persévérance scolaire et la diplomation selon le critère adopté pour définir la migration : les distances réelles parcourues ou les frontières administratives.

4.1 Les volumes de migration

Le tableau 1 présente les volumes de migration selon le critère adopté (distance réelle parcourue (80 kilomètres) ou les frontières administratives) pour déterminer le statut migratoire des 359 276 étudiants de la base de données.

TABLEAU 1 Volumes et proportions des étudiants selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire et selon le statut migratoire

DISTANCE RÉELLE PARCOURUE			FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES	
Statut migratoire			Statut migratoire	
Migrant	Navetteur	Non migrant	Migrant	Non migrant
<small>n</small> %	<small>n</small> %	<small>n</small> %	<small>n</small> %	<small>n</small> %
29 933	24 938	304 405	86 782	272 494
8,4 %	6,9 %	84,7 %	24,2 %	75,8 %

Force est de constater que les volumes sont différents selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire. D'abord, selon le critère de la distance réelle parcourue, on observe que 8,4 %⁶ des cégépiens vivent l'expérience de la migration; alors que cette proportion est de 24,2 % selon le critère des frontières administratives. Ensuite, le recours au critère de la distance réelle parcourue permet de déterminer que 6,9 % des cégépiens sont touchés par une autre forme de mobilité, c'est-à-dire une navette sur une distance variant entre 40 et 80 kilomètres. La mobilité touche donc 15,3 % des cégépiens. Le critère des frontières administratives ne permet pas d'identifier les navetteurs. Deux statuts sont possibles : migrant ou non migrant. Soit un individu franchit une frontière administrative, soit il ne la franchit pas. Force est de constater que la méthode des frontières administratives amplifie les volumes migratoires et ne permet pas de préciser les formes de mobilité.

4.2 Comparaison du classement des étudiants selon la méthode

Les travaux sur la migration pour études collégiales poursuivent certains objectifs qui concernent l'intervention et le soutien offert aux migrants. Dans cette optique, il est important de bien identifier les migrants pour études. D'une part, pour s'assurer de joindre tous les migrants afin de leur offrir des mesures de soutien au moment opportun et, d'autre part, de ne pas solliciter les étudiants qui ne sont pas concernés. Dans un contexte où les cégeps cherchent

⁶ Les volumes de migration présentés dans ce texte concernent uniquement ceux de la première session d'inscription au cégep.

à optimiser le budget consacré aux ressources visant à soutenir les étudiants, il est important de solliciter les étudiants qui sont réellement touchés par une problématique afin d'optimiser la qualité des interventions mises en place. Le tableau 1 permet d'identifier 29 933 migrants pour études selon le critère de la distance parcourue, critère qui reflète mieux une situation réelle de migration. Si dans une approche d'intervention, les cégeps utilisaient le critère des frontières administratives, quelle proportion de réels migrants arriveraient-ils à joindre et combien d'étudiants non migrants seraient sollicités inutilement? Il est donc intéressant de comparer les deux méthodes afin de vérifier dans quelle proportion elles permettent de classer les étudiants dans la même catégorie. Le tableau 2 compare le classement des 359 276 étudiants selon le statut migratoire déterminé par chacune des méthodes.

TABLEAU 2 Classement des étudiants selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire

		FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES		Total
		Statut migratoire		
		Migrant	Non migrant	
DISTANCE RÉELLE PARCOURUE	Migrant	22 422 6,2 %	7 511 2,1 %	29 933 8,4 %
	Navetteur	12 647 3,5 %	12 291 3,4 %	24 938 6,9 %
	Non migrant	51 713 14,4 %	252 692 70,4 %	304 405 84,7%
Total		86 782 24,2 %	272 494 75,8 %	359 276 100%

Dans un premier temps, le tableau 2 permet d'observer que 76,6 % des étudiants sont classés dans la même catégorie, peu importe le critère adopté pour déterminer le statut migratoire : 22 422 migrants (6,2 %) et 252 692 étudiants non migrants (70,4 %). Pour les migrants, il s'agit d'une proportion de 74,9 % (22 422 sur 29 933) qui sont correctement classés, peu importe la méthode utilisée. **Donc, 25,1 % des migrants pour études (7 511 étudiants) sont considérés comme des étudiants non migrants selon le critère des frontières administratives⁷.** Ces

⁷ Il est important de noter que lorsque les analyses portent sur la situation particulière de chacun des 48 cégeps, il est possible d'observer que, selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire, la réalité de chaque collègue peut être très différente. Les taux de classement varient entre de 43,8 % à 96,8 %. 26 des 48 cégeps (54,2 %) ont des taux de classement supérieurs à celui de l'ensemble du réseau collégial. Quatre cégeps (8,3 %) ont un classement équivalent à la moyenne de l'ensemble des cégeps (une différence de moins de 1 %). Enfin, 18 cégeps (37,5 %) ont un classement inférieur à la moyenne (données non illustrées).

7 511 étudiants sont originaires de 14 des 17 régions administratives du Québec (données non illustrées). Trois régions se démarquent et regroupent 58,0 % de ces 7 511 étudiants : l'Abitibi-Témiscamingue (RA 08) (25,1 %), le Bas-Saint-Laurent (RA 01) (18,1%) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (RA 02) (14,8 %). Il s'agit de régions de vastes superficies avec quelques centres urbains importants. Les 11 autres régions se partagent les 42,0 % restant (les proportions variant de 0,3 % à 7,8 %).

Dans un deuxième temps, comme le critère des frontières administratives ne permet pas d'identifier les navetteurs, ces derniers sont tous reclassés dans l'une ou l'autre des catégories migrant (12 647) ou non migrant (12 291).

Dans un troisième temps, 17,0 % (51 713 sur 304 405) des étudiants non migrants selon la distance réelle parcourue sont classés comme migrants selon les frontières administratives. La grande majorité (83,1 % / 42 988) de ces 51 713 étudiants (données non illustrées) provient des régions périphériques (RA 13, 14, 15 et 16) de Montréal. De ces 42 988, 82,7 % poursuivent des études à Montréal; alors que les autres le font dans les autres régions limitrophes de la périphérie de Montréal. Force est de constater que dans la région montréalaise, avec le nombre important de régions administratives, de nombreux étudiants peuvent être considérés comme migrants selon le critère des frontières administratives sans vivre une réelle migration alors que bien souvent une petite distance sépare le lieu de résidence et le collège. Cette observation va dans le même sens qu'une conclusion de Niedomysl et Fransson (2014 : 367) : « the administrative borders approach for defining migration is problematic. A large share of movers travel only across short distances ».

Ainsi, le quart des étudiants ne sont pas classés dans la même catégorie selon le critère employé. Est-ce que cela influence globalement les caractéristiques attribuées aux migrants pour études et aux étudiants non migrants? Les prochains paragraphes permettront de comparer les deux méthodes selon différentes caractéristiques : le sexe, le secteur d'études, les lieux de provenance et de destination, l'obtention d'un diplôme et la réussite à la première session d'inscription.

4.4 Les caractéristiques des étudiants selon le statut migratoire et le critère utilisé

Le tableau 3 compare les proportions de migration selon le critère adopté (distance réelle parcourue (80 kilomètres) ou les frontières administratives) et selon le sexe, le secteur d'études, le lieu de provenance et le lieu de destination.

TABLEAU 3 Proportions des étudiants selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire selon le sexe, le secteur d'études, le lieu de provenance et le lieu de destination

Caractéristique	DISTANCE RÉELLE PARCOURUE Statut migratoire			FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES Statut migratoire	
	Migrant	Navetteur	Non migrant	Migrant	Non migrant
Sexe					
Femmes	60,3 %	61,3 %	57,0%	60,3 %	56,7 %
Hommes	39,7 %	38,7 %	43,0 %	39,7 %	43,3 %
Secteur d'études					
Technique	54,9 %	48,9 %	25,9 %	42,1 %	26,1 %
Préuniversitaire	45,1 %	51,1 %	74,1 %	57,9 %	73,9 %
Zone de provenance					
Semi-urbaines	41,0 %	32,3 %	20,5%	20,3 %	23,8%
Éloignées	29,8 %	8,0 %	6,7%	6,1 %	9,6%
Ville de Québec	4,2 %	4,9 %	9,0%	2,1 %	10,3%
Île de Montréal	1,4 %	1,5 %	25,4%	4,3 %	27,3%
Périphérie de Montréal	23,6 %	53,3 %	38,4%	67,2 %	29,0%
Zone de destination					
Semi-urbaines	37,6 %	30,1 %	21,5 %	14,0 %	26,5%
Éloignées	20,4 %	8,0 %	6,7%	2,8 %	9,5 %
Ville de Québec	17,0 %	10,9 %	10,2 %	12,0 %	10,5 %
Île de Montréal	15,3 %	28,5 %	36,1%	54,4 %	27,3 %
Périphérie de Montréal	9,7 %	22,5 %	25,5%	16,8 %	26,2 %

4.4.1 Le sexe

En ce qui concerne le sexe, force est de constater que peu importe le critère utilisé pour déterminer la migration, les proportions de migrantes et de migrants sont les mêmes. Pour l'ensemble du réseau collégial, la conclusion à l'égard du sexe des migrants ne change pas : les femmes sont légèrement plus mobiles que les hommes. Toutefois, lorsque les données sont analysées pour chacun des 48 cégeps (données non illustrées), les observations sont parfois très différentes. Dans certains cas, les différences de proportions peuvent être très importantes et dans d'autres rares cas (trois cégeps), elles peuvent même être totalement inversées.

4.4.2 Le secteur d'études

Pour le secteur d'études, préuniversitaire ou technique, bien que la conclusion générale demeure la même, c'est-à-dire que les migrants pour études sont proportionnellement plus nombreux que les étudiants non migrants à s'inscrire dans le secteur technique, il n'en demeure pas moins que les différences de proportions sont importantes entre les deux méthodes. En fait, elles sont inversées. Selon le critère de la distance réelle parcourue, 54,9 % des migrants pour études sont inscrits dans le secteur technique pour 45,1 % des migrants inscrits dans le secteur préuniversitaire. Selon le critère des frontières administratives, les proportions sont inversées : 42,1 % des migrants sont inscrits dans le secteur technique et 57,9 % dans le secteur préuniversitaire. Lorsque les observations sont faites pour chacun des cégeps (données non illustrées), celles-ci soulèvent des différences encore plus marquées.

4.4.3 La zone géographique de provenance⁸

La comparaison des proportions de migration selon le critère adopté (distance réelle parcourue ou les frontières administratives) selon la zone géographique de provenance de l'étudiant montre que selon le critère utilisé, les conclusions sont ici fort différentes. En effet, selon le critère de la distance réelle parcourue, les migrants pour études sont principalement originaires des régions semi-urbaines, éloignées et périphériques à l'île de Montréal. Selon le critère des frontières administratives, la grande majorité des migrants pour études proviendrait de la périphérie de Montréal. Deux observations sont ici importantes. Premièrement, on constate ici l'importance du critère de la distance réelle parcourue qui permet d'identifier les navetteurs. Ce critère permet d'apporter des précisions importantes sur le type de mobilité. Deuxièmement, la proportion d'étudiants originaires des régions éloignées (RA 02, 08, 09 et 10 – voir figure 1) qui doivent migrer à plus de 80 kilomètres de leur lieu d'origine est sous-estimée selon le critère des frontières administratives. Comme les régions éloignées sont vastes, plusieurs jeunes peuvent migrer à l'intérieur de la même RA.

⁸ Il s'agit d'une typologie empruntée et adaptée du MELS (2004) qui regroupe les 17 régions administratives du Québec en cinq zones géographiques : **zones semi-urbaines** : (Bas-Saint-Laurent (RA 01), Mauricie (RA 04), Estrie (RA 05), Outaouais (RA 07), Chaudière-Appalaches (RA 12), Centre-du-Québec (RA 17), Charlevoix (RA 03)); **zones éloignées** : (Saguenay, Lac-Saint-Jean (RA 02), Abitibi-Témiscamingue (RA 08), Côte-Nord (RA 09), Nord-du-Québec (RA 10), Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine (RA 11)); **zone de la Ville de Québec** (RA 03); **zone de l'Île de Montréal** (RA 06) et **zone de la périphérie de Montréal** : (Laval (RA 13), Lanaudière (RA 14), Laurentides (RA 15), Montérégie (RA 16)).

4.4.4 La zone géographique du cégep de destination

Comme pour la zone de provenance, les données sur la zone du cégep de destination montrent que, selon le critère utilisé, les conclusions sont fort différentes. Selon la distance réelle parcourue, les cégeps qui accueillent des migrants pour études se trouvent dans les régions semi-urbaines (37,6 %), éloignées (20,4 %), de la Ville de Québec (15,3 %), de Montréal (15,3 %) et dans la périphérie de Montréal (9,7 %). Selon le critère des frontières administratives, on observe que les cégeps seraient principalement situés à Montréal (54,4 %). Si on y ajoute les migrants qui se dirigent vers des cégeps de la périphérie de Montréal, ces deux zones regrouperaient 71,2 % de tous les migrants pour études; alors que cette proportion est de seulement 25,0 % selon le critère de la distance réelle parcourue.

4.4.5 Diplomation

La diplomation est un indicateur important pour identifier des « lieux » d'intervention afin de soutenir les étudiants ayant plus de difficulté. Il est donc intéressant de s'y attarder pour voir si des différences existent selon le critère utilisé pour déterminer la migration.

TABLEAU 4 Proportions des étudiants selon le critère adopté pour déterminer le statut migratoire selon la diplomation

	DISTANCE RÉELLE PARCOURUE			FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES	
	Statut migratoire			Statut migratoire	
	Migrant	Navetteur	Non migrant	Migrant	Non migrant
Sans diplôme	31,0 %	31,3 %	30,1 %	30,6 %	30,1 %
Diplôme obtenu	69,0 %	68,3 %	69,9 %	69,4 %	69,9 %
	(khi ² = 15,466; p ,0001)			(khi ² = 4,081; p = ,04)	

Les données du tableau 4 permettent d'observer que les proportions d'étudiants qui ont obtenu un diplôme selon le statut migratoire sont très semblables. D'abord, selon le critère de la distance réelle parcourue, les migrants pour études diplôment dans une proportion de 69,0 %, les navetteurs à 68,3 % et les étudiants non migrants à 69,9 %. Le test de Khi² est toutefois

significatif ($\chi^2 = 15,466; p = ,0001$)⁹. Les étudiants non migrants diplôment dans une proportion légèrement plus élevée que les migrants pour étude et les navetteurs. Toutefois, avec le critère des frontières administratives, même si les proportions de diplomation sont très semblables à celles révélées par le critère de la distance réelle parcourue pour les migrants et les étudiants non migrants, le test de χ^2 est toutefois non significatif ($\chi^2 = 4,081; p = ,04$). La conclusion est donc ici différente : les migrants pour études et les étudiants non migrants diplôment dans des proportions semblables.

4.4.6 Des différences sur la réussite à la première session d'inscription

Pour évaluer la réussite à la première session d'inscription selon le statut migratoire et selon le critère utilisé pour déterminer le statut migratoire, nous utilisons le test F univarié (ANOVA). La variable utilisée pour comparer les étudiants selon leur statut migratoire est la moyenne des résultats (sur un total de 100) de tous leurs cours à leur première session d'inscription. Selon le critère de la distance réelle parcourue, le test F univarié est significatif ($F_{(2, 359\ 273)} = 76,63; p < ,000$). Selon le critère des frontières administratives, le test F univarié n'est toutefois pas significatif ($F_{(1, 359\ 274)} = 1,37; p = ,242$). Le tableau 5 présente les moyennes et les écarts-types pour chacun des statuts migratoires selon le critère utilisé pour déterminer la migration.

TABLEAU 5 Nombre de sujets, moyennes et écarts-types de la moyenne des résultats à la première session d'inscription selon le statut migratoire et le critère adopté pour déterminer le statut migratoire

DISTANCE RÉELLE PARCOURUE			
Statut migratoire	<i>n</i>	Moyenne	Écart-type
Migrant	29 933	70,19	16,57
Navetteur	24 938	69,37	17,11
Non migrant	304 405	68,94	17,29
Total	359 276	69,07	17,23
FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES			
Statut migratoire	<i>n</i>	Moyenne	Écart-type
Migrant	86 782	69,31	16,90
Non migrant	272 494	68,96	17,30
Total	359 276	69,07	17,23

⁹ Le nombre de sujets étant élevé ($N = 359\ 276$), il est normal qu'une différence de proportion très petite s'avère significative.

Pour le critère de la distance réelle parcourue, comme le test F univarié est significatif, force est de constater que les migrants pour études obtiennent une meilleure moyenne des résultats à la première session d'inscription. Les tests *a posteriori* *Sheffe* montrent qu'il y a une différence significative entre les migrants et les navetteurs (*Sheffe*, $p < ,000$), entre les migrants et les non-migrants (*Sheffe*, $p < ,000$) et entre les navetteurs et les non-migrants (*Sheffe*, $p < ,000$). Force est de constater que, comme pour la diplomation, la conclusion est différente selon la méthode utilisée pour déterminer le statut migratoire.

5. Conclusion

Cet article compare deux méthodes (les distances réelles parcourues ou les frontières administratives) pour examiner les différences concernant les volumes de migration, les caractéristiques des migrants pour études collégiales, les résultats scolaires et la diplomation. La méthode privilégiée dans ce texte au regard de la problématique de la migration pour études collégiales est celle des distances réelles parcourues (plus de 80 kilomètres) qui est plus adaptée et cohérente au regard de la réalité vécue par les migrants pour études : séparation physique du noyau familial et du réseau social, décohabitation d'avec les parents, déplacement « lointain », adaptation à un nouvel environnement, rupture avec une organisation quotidienne. L'article montre que la manière dont la migration est définie et dont les volumes migratoires sont établis peut modifier les observations sur certaines caractéristiques des migrants et des non-migrants et amène à tirer des conclusions erronées sur différents aspects de la migration. Ces conclusions vont dans le même sens de celles de White et Mueser (1988) et de Niedomysl et Fransson (2014). Pour les intervenants du réseau collégial québécois, cela peut se traduire par une mauvaise « lecture » du phénomène de la migration pour études collégiales quant aux « lieux » d'intervention physiques (les lieux de provenances et les cégeps de destination) et pédagogiques (soutien pour la réussite à la première session d'inscription ou pour la persévérance tout au long des études jusqu'à la diplomation).

Certes, le recours à la méthode des distances réelles parcourues est plus exigeant puisqu'elle oblige à établir la distance entre un lieu d'origine et un lieu de destination. Il faut aussi posséder des renseignements assez précis pour établir cette distance. Par faute de moyen ou d'accès à des données de haute qualité sur les distances de migration, les chercheurs sont contraints d'utiliser la méthode des frontières administratives ; bien que ce choix ne représente pas bien la réalité.

Bibliographie

- ALM** James, **WINTERS** John V., 2009, « Distance et Intrastate College Student Migration », *Economics of Education Review*, 28, p. 728-738.
- ANDRES** Lesley, **LOOKER** Dianne E., 2001, « Rurality and Capital: Educational Expectations and Attainment of Rural, Urban/Rural and Metropolitan Youth », *Canadian Journal of Higher Education*, 31 (2): p. 1-46.
- BESHIRI** Roland, 2005, « L'emploi lié au tourisme dans les régions rurales du Canada », *Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada*, 5 (8), p. 1-17.
- CÔTÉ** Serge, **POTVIN** Dominique, 2004, « La migration interrégionale des jeunes au Québec : des parcours différenciés selon le lieu d'origine », in **LEBLANC** Patrice, **MOLGAT** Marc, (dir.), *La migration des jeunes. Aux frontières de l'espace et du temps*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC et Les Presses de l'Université Laval, p. 33-80.
- FRENETTE** Marc, 2002, *Trop loin pour continuer ? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, Ottawa, Statistique Canada, 36 p.
- FRENETTE** Marc, 2003, *Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe ?*, Ottawa, Statistique Canada, 21 p.
- GAUDREAU** Marco, **PERRON** Michel, **VEILLETTE** Suzanne, 2002, « La migration régionale : mieux comprendre le désir d'enracinement des élèves du secondaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Cahiers québécois de démographie*, 31 (1), p. 123-150.
- GAUTHIER** Madeleine (dir.), 1997, *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier à aujourd'hui*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC et Les Presses de l'Université Laval, 318 p.
- GAUTHIER** Madeleine, **BUJOLD** Johanne, 1995, *Les jeunes et le départ des régions : revue des travaux*, Québec, IQRC, 74 p.
- GAUTHIER** Madeleine, 2003, « Les jeunes québécois : des “nomades”? », *Recherches sociographiques*, 44 (1), p. 19-34.
- GIRARD** Chantal, **THIBAUT** Normand, **ANDRÉ** Dominique, 2002, *La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 46 p.
- GUILBERT** Lucille, 2005, « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », *Ethnologies*, 26 (1), p. 5-18.
- HARDOUIN** Magali, **MORO** Bertrand, **LERAY** Frédéric 2013, *Mobilités de formation et ancrage des étudiants dans les villes universitaires : exemple de la Bretagne (France)*, *Enfance, Familles, Générations*, 19, p. 19-43.
- JOBIN-LAWLER** Alexandre, **BOUTET-LANOUE** Matthieu, 2012, *Étude sur l'intérêt et l'engagement des étudiants des collèges privés québécois dans des projets de mobilité internationale*, Rapport de recherche PREP, Saint-Augustin-de-Desmaures, Campus Notre-Dame-de-Foy, 163 p.
- MAHEUX** Claude, 2006, *Étude sur la reconnaissance des équivalences entre les systèmes scolaires français et québécois*, Québec, Le Service régional d'admission au collégial de Québec, 51 p.
- MCCLLOUD** Alyssa R., 2009, *Migration Patterns of College Students in New Jersey: A Synthesis of the Data and Literature*, Thèse de doctorat, South Orange, New Jersey, Seton Hall University, 239 p.
- MESRST**, 2014, *Prévisions régionales de l'effectif étudiant au collégial*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 4 p.

- NIEDOMYSL** Thomas, **FRANSSON** Urban, 2014, « On Distance and the Spatial Dimension in the Definition of Internal Migration », *Annals of the Association of American Geographers*, 104 (2), p. 357-372.
- RICHARD** Éric, **MARESCHAL** Julie, 2010, « Les collégiens et la migration pour études », *Pédagogie collégiale*, 23 (4), p. 32-37.
- RICHARD** Éric, **MARESCHAL** Julie, 2013, « Migration pour études chez les cégépiens québécois : défis d'adaptation, désir d'autonomie et attachement parental », *Enfances, familles, générations*, 19, p. 85-107.
- RICHARD** Éric, **MARESCHAL** Julie, 2014, « Migration pour études, défis d'adaptation et réussite scolaire », *Pédagogie collégiale*, 27 (2), p. 34-40.
- RICHARD** Éric, 2014a, « Les difficultés liées à la migration pour études : élaboration d'instruments de mesure et évaluation d'implantation d'une mesure de soutien », in **ADMEE-Europe**, *Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation. Les Actes du colloque*, En ligne : <http://admee2014.ma/images/actes/richard-eric-actes2014.pdf>
- RICHARD** Éric, 2014b, *Quand partir est trop difficile : l'abandon d'un projet d'études en situation de migration*, Rapport de recherche PREP, Saint-Augustin-de-Desmaures, Campus Notre-Dame-de-Foy, 131 p.
- SIMARD** Myriam, 2011, « Quand la famille pèse dans la balance... lors de la décision d'aller vivre en milieu rural ou de le quitter », *Enfances, Familles, Générations*, 15, p. 131-157.
- SIMON** Gildas, 1995, *Géodynamiques des migrations internationales dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 429 p.
- WHITE** Michael J., **MUESER** Peter R., 1988, « Implications of boundary choice for the measurement of residential mobility », *Demography*, 25 (3), p. 443-59.